

PROTOCOLE SANITAIRE LIÉ À LA PRATIQUE D'UNE ACTIVITÉ DANS LES SALLES OU LES LOCAUX COMMUNAUX - SEPTEMBRE 2020

AVIS AUX UTILISATEURS DU FOYER D'AIGALIERS

En raison de la crise sanitaire en cours et du classement du département du Gard en zone rouge, un protocole sanitaire a été mis en place jusqu'à nouvel ordre.

Merci de le respecter pour la santé de tous.

Protocole

1. Désinfection des mains à l'arrivée
2. Port du masque obligatoire*
3. Respect de la distanciation de 4 m² par personne (activités sportives).
4. Désinfection collaborative des lieux en fin d'activité (lingettes fournies) : poignées de portes, interrupteurs, robinetterie, télécommandes de chauffage/climatisation, télécommandes des volets, autres surfaces fréquemment touchées.

** sauf pendant l'activité sportive, pour les 11 ans et plus*

Toilettes

- Elles sont fermées à clé.
- L'animatrice autorisera leur accès uniquement en cas d'urgence.
- Elles doivent être désinfectées après chaque utilisation.

Chauffage, climatisation et aération

- Privilégier l'ouverture des portes et des fenêtres lorsque la météo le permet.
- L'usage du matériel de chauffage /climatisation est autorisé.

**Une feuille de présence obligatoire doit être tenue par
l'animatrice**

PROTOCOLE COMPLÉMENTAIRE

SEPTEMBRE 2020

- ✓ S'il y a lieu, les participants doivent arriver en tenue et avoir seulement les chaussures à retirer.
- ✓ Les chaussures et sacs devront rester dans le hall d'entrée.
- ✓ Chaque participant doit se munir d'une bouteille d'eau afin de ne pas se rendre aux sanitaires pour boire.
- ✓ Les participants de 11 ans et plus doivent porter un masque dans les locaux. Pour les activités sportives, le masque sera retiré dès le début du cours et remis dès la fin du cours avant de sortir de la salle.
- ✓ Les accompagnants ne sont pas autorisés à rentrer dans la salle et devront attendre dans le hall en veillant au respect des distanciations, des règles sanitaires et à l'application des gestes barrières.
- ✓ Les accompagnants doivent porter un masque dès qu'ils rentrent dans le hall.
- ✓ Chaque responsable-référent doit s'assurer du respect de la capacité maximale d'accueil de la salle, et veiller à ce que les distances soient gardées.
- ✓ *Tout manquement à ce protocole entraînera l'interdiction de l'usage de la salle.*

Occupation max 15 personnes